Regu le 20/12/2018

CCEDA CC 13/12/2018 (30)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

Etalent presents.	
M. Michel MAZEYRAT	Mme Monique FERRIER
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Bruno BOSLOUP	

Votaient par procuration:

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)

Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)

Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY) M. Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND) Mme

Mme Isabelle BRACALE (à M. Thierry TISSERAND)

Julien THEILLIER (à M. Florent MONEYRON) M.

Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT) Mme

M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet: TOURISME - ENTENTE POUR DELEGATION A LA MAISON DU TOURISME – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

AR PREFECTURE

063-246301097-20181213-20181213_30-DE Regu le 20/12/2018

CCEDA CC 13/12/2018 (30)

TOURISME – ENTENTE POUR DELEGATION A LA MAISON DU TOURISME – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

VU la délibération « Tourisme – Création d'un office de tourisme intercommunautaire et d'une entente intercommunautaire chargée de la définition d'une politique touristique commune – Approbation de la CCEDA » en date du 30 Janvier 2014 (OJ 24);

Monsieur le Président rappelle que :

- Dans le cadre de l'organisation touristique en Livradois-Forez pour 2019, 2020 et 2021, il est prévu le maintien de l'instance de concertation au niveau des collectivités, à savoir l'Entente intercommunautaire.
- Pour rappel, l'organisation touristique en Livradois-Forez est née de la volonté collective des 4 communautés de communes (Ambert Livradois-Forez, Thiers Dore et Montagne, Billom communauté, Entre Dore et Allier) et du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez de gérer les missions d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation à l'échelle de la destination Parc naturel Livradois-Forez.
- Les collectivités membres de l'office de tourisme intercommunautaire du Livradois-Forez (OTI), qui conservent chacune leur compétence touristique respective, ont convenu de maintenir une instance de concertation et de coordination des collectives membres de l'OTI pour définir les principes d'une politique touristique commune et parler d'une seule voix dans le cadres des relations avec l'OTI.
- Pour ce faire, les collectivités ont décidé de maintenir l'entente intercommunautaire mise en place en 2015, à la création de l'OTI, par voie de convention conformément aux dispositions de l'article L.5221 – 1 du CGCT.
- Les membres de l'entente s'engagent à collaborer en vue de la définition de principe d'une politique touristique commune.
- Cette politique touristique commune constitue le cadre commun de conventions d'objectifs conclues entre les membres de l'entente et l'OTI.
- L'entente est l'instance de concertation qui a notamment pour vocation à définir les axes de travail communs, les priorités de développement touristiques du territoire, les grandes orientations budgétaires en matière touristique.

AR PREFECTURE

063-246301097-20181213-20181213_30-DE

Regu le 20/12/2018

CCEDA CC 13/12/2018 (30)

Par conséquent, Monsieur le Président propose de désigner 3 représentants de la communauté de communes à l'Entente :

- M. Florent MONEYRON
- Mme Monique FERRIER
- Mme Josiane HUGUET

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes DESIGNE les représentants à l'entente comme précités, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 décembre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.